

LA RUCHE 19-20 c'est...

- **4 groupes de 10-13 élèves formés par le pool des professeurs de la Ruche. Les places sont donc limitées.**

→ Les élèves de la saison 18-19 continuent dans le même groupe que durant la saison 18-19. Les nouveaux élèves sont répartis dans l'un des 4 groupes pour autant que les groupes ne soient pas déjà complets.

- **1 court spectacle par groupe présenté lors de la manifestation « *La Ruche en scène* » durant le weekend des 20 & 21 juin 2020.**

→ Les spectacles des 4 groupes sont présentés 2 fois lors de « *La Ruche en scène* » en mode « festival » au TKM durant ce weekend.

- **1 professeur responsable de projet pour chaque groupe (ou 2 professeurs co-responsables).**

→ Ce/ces professeur(s) est/sont le(s) référent(s) du groupe. Il(s) organise(nt) le contenu des modules thématiques avec les autres professeurs en fonction des besoins pédagogiques et artistiques du spectacle de « *La Ruche en scène* ».

- **1 long module de 78h à 84h de cours préparant à « *La Ruche en scène* » sous la direction des responsables de chaque groupe.**

→ Ce module peut avoir lieu ponctuellement durant toute la saison mais principalement dès le printemps et jusqu'à « *La Ruche en scène* ».

- **2 à 3 modules thématiques de 12h à 18h chacun en lien avec le projet du groupe, donnés par d'autres professeurs que les responsables de groupe.**

→ Il peut s'agir de modules axant le travail sur la dramaturgie ou sur le travail du jeu masqué ou sur le travail corporel ou sur le travail textuel, etc...selon les besoins pédagogiques et artistiques définis par le/la responsable du groupe, en accord avec le corps professoral.

- **L'obtention d'un certificat de comédien(ne) de théâtre amateur après 3 années consécutives suivies à La Ruche.**

Les professeurs...

Yves Adam, comédien, enseignant (responsable du groupe Ionesco)

Domenico Carli, auteur, metteur en scène, comédien

Peggy Dias, comédienne (co-responsable du groupe Calderón)

Jonathan Diggelmann, comédien (responsable du groupe Shakespeare)

Maëlla D'Angelo, comédienne, circassienne (responsable du groupe Molière)

Jeanne Pasquier, comédienne (co-responsable du groupe Calderón)

Emmanuelle Ricci, comédienne

Juliette Vernerey, comédienne

Dates des weekends	21-22 septembre	28-29 septembre	05-06 octobre	12-13 octobre	19-20 octobre	26-27 octobre	02-03 novembre	09-10 novembre	16-17 novembre	23-24 novembre	30 nov.-1 ^{er} déc.	07-08 décembre	14-15 décembre	21-22 décembre	28-29 décembre	04-05 janvier	11-12 janvier	18-19 janvier	25-26 janvier	01-02 février	08-09 février	15-16 février	22-23 février	29.02-01 mars	07-08 mars	14-15 mars	21-22 mars	28-29 mars	04-05 avril	11-12 avril	18-19 avril	25-26 avril	02-03 mai	09-10 mai	16-17 mai	23-24 mai	30-31 mai	06-07 juin	13-14 juin	20-21 juin		
Groupe IONESCO Responsable du groupe : Yves Adam	D I M A N C H E	S A M E D S I		D I M A N C H E		S A M E D I	D I M A N C H E	S A M E D I	D I M A N C H E	S A M E D I		S A M E D I				W E E K E N D		S A M E D I		D I M A N C H E			W E E K E N D		D I M A N C H E	D I M A N C H E							W E E K E N D		W E E K E N D			W E E K E N D				
Groupe MOLIÈRE Responsable du groupe : Maëlla D'Angelo	S A M E D I	D I M A N C H E			D I M A N C H E		S A M E D I	D I M A N C H E	S A M E D I	D I M A N C H E	S A M E D I					D I M A N C H E	S A M E D I		D I M A N C H E				S A M E D I		D I M A N C H E	S A M E D I							W E E K E N D		W E E K E N D			W E E K E N D			W E E K E N D	L A R U C H E
Groupe SHAKESPEARE Responsable du groupe : Jonathan Diggelmann	S A M E D I		D I M A N C H E		S A M E D I		D I M A N C H E	S A M E D I	D I M A N C H E	S A M E D I	D I M A N C H E					S A M E D I	D I M A N C H E	S A M E D I		D I M A N C H E	S A M E D I		D I M A N C H E	S A M E D I	S A M E D I							W E E K E N D		W E E K E N D		W E E K E N D			W E E K E N D	E N S C È N E		
Groupe CALDERÓN Co-responsables du groupe : Jeanne Pasquier & Peggy Dias		D I M A N C H E	S A M E D I	S A M E D I		D I M A N C H E	S A M E D S I	D I M A N C H E								S A M E D I	D I M A N C H E	S A M E D I						D I M A N C H E	S A M E D I	D I M A N C H E					W E E K E N D		W E E K E N D		W E E K E N D		W E E K E N D					

calendrier... (parfois un seul jour de cours par weekend et parfois un weekend entier)

Contrat d'inscription 2019-2020

Délai d'inscription fixé au 30 août 2020

Adresse postale :

LA RUCHE

C/o Yves Adam

Route de Marin 5b

1000 Lausanne 26

Par la présente, je, soussigné(e), m'inscris au cours de LA RUCHE, école de théâtre amateur. J'ai pris connaissance du programme et des informations préalables à l'inscription (contenu, calendrier et Conditions générales (CG) ci-dessous) et m'engage à verser la somme de CHF 1'400.- conformément et aux conditions de l'article 2 CG. Je prends bonne note que suite à la rencontre avec une partie ou l'ensemble des professeurs au début du mois de septembre (uniquement pour les nouveaux élèves), je serai admis(e) dans le groupe qui correspondra le plus à mes besoins.

Elève :

Nom Prénom

Né(e) le

Email

Si mineur(e), nom & prénom du représentant légal

Adresse postale

Rue NPA/localité

Téléphone fixe et/ou portable/.....

Assurance accident (obligatoire)..... Numéro de police

CONDITIONS GENERALES DE LA RUCHE

1. Inscription

L'inscription se fait par écrit. Merci d'imprimer, de compléter et de retourner le présent contrat d'inscription par courrier postal jusqu'au 20 août 2019 à :
La Ruche, École de théâtre amateur
C/o Yves Adam
Route de Marin 5b
1000 Lausanne 26

Par sa signature, l'élève s'engage à respecter les termes des présentes conditions générales.

2. Prix et modalités de paiement

Le prix annuel des cours est de CHF 1'400.-.

Ce montant comprend les frais d'écolage annuels ainsi que l'octroi d'une réduction du tarif d'entrée aux spectacles programmés au TKM (tarif « professionnel »). Il ne comprend pas le Pass TouTKM que chacun peut acheter en sus uniquement auprès du TKM.

Un premier acompte de CHF 500.- est à verser jusqu'au 31 août 2019 afin de valider l'inscription. En cas de non-paiement, l'élève ne peut participer aux cours. Le solde restant, soit CHF 900.-, est à payer au plus tard le 31 octobre 2019.

Les paiements s'effectuent par virement (avec mention « RUCHE 19-20 + nom de l'élève ») sur le compte de :

La Ruche - École de théâtre amateur
1020 Renens (VD)
Postfinance
IBAN: CH77 0900 0000 1506 7497 1

L'élève (ou son représentant légal) prend acte que son inscription est définitive et reconnaît devoir à La Ruche, École de théâtre amateur, la somme de CHF 1'400.- qui lui sera facturée. Le présent contrat vaut reconnaissance de dette au sens de l'article 82 de la Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite.

3. Périodes de cours

L'enseignement annuel dispensé comprend 120 heures de cours correspondant ainsi à l'équivalent de 20 jours de 6h de cours entre septembre 2019 et juin 2020.

4. Engagement

L'élève s'engage à fournir un travail assidu tout au long de l'année scolaire afin de faciliter la cohésion de la classe ; il s'engage également à respecter les consignes données par les professeurs durant les cours.

5. Absences

En cas d'absence de l'élève, celle-ci doit être signalée au professeur ; les absences totales ou partielles ne donnent aucun droit à un remboursement, ni réduction ou report des cours manqués.

6. Résiliation

Une résiliation de l'inscription en cours d'année ne donne droit à aucune réduction ni remboursement du prix annuel des cours.

Seuls les cas de force majeure (maladie/accident de longue durée ou déménagement) peuvent donner droit à un remboursement prorata temporis du montant de l'écolage annuel. La Ruche se réserve la possibilité de demander un justificatif écrit.

7. Propriété intellectuelle

Les concepts, textes, musiques, et autres documents de toute nature, ainsi que toutes autres créations et productions auxquelles l'élève aura participé d'une quelconque manière dans le cadre de sa formation appartiennent exclusivement à La Ruche, École de théâtre amateur. Cette dernière peut les utiliser librement dans le cadre de l'école, en particulier lors du spectacle de fin d'année. Toute autre exploitation se fera avec le consentement des intéressés. La mise en scène, de la structuration de l'idée à l'exécution, étant protégée par le droit d'auteur, l'élève veillera tout particulièrement au respect des droits de propriété intellectuelle appartenant à l'école.

Lieu **Date**

Signature (si mineur(e), signature du représentant légal) :